

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
1.36.84

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune de Cadolive - Contrat Départemental de Développement et
d'Aménagement 2016/2019 - Tranche 2019.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Cadolive pour la tranche 2019 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2016/2019.

ACQUISITIONS FONCIERES ET IMMOBILIERES

La commune de Cadolive poursuit son programme d'acquisitions foncières avec l'achat d'un local dit « Le Familial », cadastré AK n°55 situé Montée de l'Eglise, au centre du village. Ce local sera réaménagé afin d'offrir aux habitants de Cadolive une salle dédiée aux conférences, aux manifestations culturelles et cinématographiques et autres loisirs d'utilité publique.

Le montant global de cette opération prévue de 2016 à 2019 s'élève à 850 000 € HT, dont 250 000 € HT pour la tranche 2019. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La participation globale du Département pourrait s'élever à 510 000 €, dont 150 000 € au titre de la tranche 2019.

AMENAGEMENT DU PARKING HERNANDEZ

La commune de Cadolive poursuit la construction d'un parking situé rue Marius Cometti, lieudit «Le Village». D'une superficie de 546 m², ce dernier offrira aux commerçants et riverains une vingtaine de places supplémentaires et mettra fin au stationnement gênant.

Le montant global de cette opération prévue de 2018 à 2019 s'élève à 400 000 € HT, dont 200 000 € HT pour la tranche 2019. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La participation globale du Département pourrait s'élever à 240 000 €, dont 120 000 € au titre de la tranche 2019.

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2019 de ce contrat 2016/2019 s'élève à 450 000 € HT. La participation globale du Département des Bouches-du-Rhône pourrait être fixée à 270 000 € pour la tranche 2019, conformément à l'annexe 1 du rapport.

La dépense est déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental sur l'autorisation de programme 2016-10127V en application de la délibération n°175 du 13 juillet 2016.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL